



Note de positionnement Forêt - Filière bois

adoptée par le bureau de la FPNRF du 18/06/2019

TABLE DES MATIERES

1) OBJECTIF ET METHODOLOGIE.....	2
2) LA FORET ET LA FILIERE BOIS DANS LES PNR DE FRANCE	3
3) PRINCIPES FONDATEURS DE LA POLITIQUE FORESTIERE AU SEIN DES PNR DE FRANCE	4
4) SYLVICULTURE ET GESTION FORESTIERE	6
5) EXPLOITATION FORESTIERE.....	9
6) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET VALORISATION DES BOIS.....	10

1) OBJECTIF ET METHODOLOGIE

OBJECTIF DE LA NOTE : réunir des éléments de positionnement partagés par l'ensemble des Parcs naturels régionaux (PNR) de France sur la forêt et la filière bois. **Il s'agit d'une position politique du réseau des PNR.**

La Fédération des PNR de France a souhaité partager cette note avec ses partenaires dans le temps de son écriture. Si les conventions de partenariat de la Fédération des PNR avec ses partenaires forestiers ont permis de nourrir son écriture, elles n'ont pour autant pas conditionné le contenu de celle-ci.

METHODOLOGIE DE REDACTION : ce projet de note est une reprise :

- de la contribution (3 notes) courant 2015 de la Fédération des PNR de France au projet de Programme National de la Forêt et du Bois,
- de la note de positionnement Forêt - Filière bois établit courant 2017 par l'Association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne Rhône-Alpes (rédacteur : M. Vianney Taing).

Ces documents ont été modifiés, amendés et complétés pour la rédaction d'une note de positionnement qui porte sur l'ensemble des PNR de France.

Une première version de cette note a été partagée avec le réseau des PNR et les partenaires forestiers de la Fédération des PNR de France au mois de février 2019.

Sur ce projet ont été reçu les contributions écrites des PNR de Loire Anjou Touraine, du Pilat et des Vosges du Nord, mais également de l'association Sylv'ACCTES, de PEFC France, de l'ONF et du CNPF.

Cette première version a également été débattue à l'occasion de la commission forêt - filière bois de la Fédération des PNR de France du 14 mars 2019. Les PNR présents (PNR du Pilat, de la Forêt d'Orient, des Grands Causses, du Morvan, des Boucles de la Seine Normande, de Millevaches en Limousin, de Corse, de la Sainte-Baume, du Gâtinais Français, de Lorraine, du Massif des Bauges, du Haut Jura, du Gâtinais français, de Millevaches en Limousin, des Pyrénées Ariégeoises, des Vosges du Nord, du Morvan, de la Sainte-Baume) et les partenaires de la Fédération ont pu à cette occasion s'exprimer sur le projet.

A la diffusion du compte-rendu de la commission du 14 mars, ont également été reçu sur le projet de note les contributions des PNR du Morvan, des Baronnies Provençales, des Grands Causses, Oise - Pays de France, mais également de FSC France.

L'ensemble des remarques formulées par le réseau des PNR et les partenaires de la Fédération ont été prises en considération pour aboutir à une deuxième version du projet de note en date du 24 avril 2019.

Celle-ci a été adoptée par le bureau de la Fédération des PNR de France du 18 juin 2019.

2) LA FORET ET LA FILIERE BOIS DANS LES PNR DE FRANCE

Tous les types forestiers sont représentés dans les PNR de France : forêts de plaine, forêts de montagne, forêts méditerranéennes, forêts alluviales et forêts tropicales (Guyane et Martinique).

Plus boisés que la moyenne nationale, les territoires de PNR comprennent 22% de la surface forestière métropolitaine. Comme sur l'ensemble du territoire, il s'agit en majorité de forêts appartenant à des propriétaires privés (74% de la surface), puis aux collectivités (16%) et enfin à l'Etat (10%).

Sur cette répartition de la propriété les disparités sont néanmoins importantes entre PNR : près de 80% de forêts publiques dans les Vosges du Nord contre moins de 10% dans les Landes de Gascogne.

Rapportés à l'hectare, les volumes de bois sur pied, la production biologique et les prélèvements de bois semblent plus élevés dans les périmètres de Parc que sur l'ensemble du territoire métropolitain, idem en ce qui concerne les volumes de bois mort à l'hectare.

Les activités liées à la gestion forestière et à la valorisation du bois génèrent des **dizaines de milliers d'emplois directs** non délocalisables sur les territoires de PNR en France.

LA SURFACE FORESTIÈRE	PNR	FRANCE	
SURFACE FORESTIÈRE	3,7	16,9	millions d'hectares
SURFACE DE FORÊT DE PRODUCTION	3,5	16,1	millions d'hectares
TAUX DE BOISEMENT	45	31	%
LA RESSOURCE SUR PIED			
VOLUME DE BOIS SUR PIED	612	2 699	Mm ³
	177	168	m ³ /ha
STOCK DE CARBONE (BIOMASSE AÉRIENNE ET RACINAIRE)	270	1 258	millions de tonnes de carbone
PRODUCTION BIOLOGIQUE NETTE (HORS MORTALITÉ)	18,7	83,1	Mm ³ /an
	5,4	5,2	m ³ /ha/an
PRÉLÈVEMENTS	11,2	45,2	Mm ³ /an
	3,3	2,9	m ³ /ha/an
LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS			
VOLUME DE BOIS MORT SUR PIED OU CHABLIS	25	110	Mm ³
	7,2	6,8	m ³ /ha
VOLUME DE BOIS MORT AU SOL	57	264	Mm ³
	16,6	16,5	m ³ /ha

Sources des données : L'IF N°44 - Octobre 2018 IGN
(PNR métropolitains existants au 31 décembre 2017)

3) PRINCIPES FONDATEURS DE LA POLITIQUE FORESTIERE AU SEIN DES PNR DE FRANCE

Les PNR de France envisagent la forêt en tant que bien commun. Ils reconnaissent et valorisent les services rendus par la forêt pour le compte de la Nation : production de bois, conservation de la biodiversité, protection de l'eau, des sols et de la qualité de l'air, lutte contre le changement climatique, ressourcement et récréation. Ils défendent ainsi les principes d'une politique forestière ambitieuse et territorialisée, fondée sur le partenariat et l'innovation, visant à promouvoir une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

- **Pour une politique forestière ambitieuse et partagée**

Le classement en Parc naturel régional vient reconnaître la spécificité d'un territoire, en particulier son intérêt patrimonial remarquable. Via la charte du Parc, ce classement engage les propriétaires forestiers publics (Etat, collectivités locales) dans un projet de préservation de la forêt et de développement durable de la filière bois.

Les autres acteurs (propriétaires privés, acteurs économiques...) peuvent également s'engager par voie de convention partenariale dans ce projet de préservation et de développement durable élaboré pour le territoire.

- **Pour une gestion durable et multifonctionnelle**

Les PNR de France considèrent que les forêts tiennent une place majeure dans la gestion des territoires, leur attractivité, leur dynamique et, au-delà, un rôle essentiel dans la vie même du monde rural et périurbain, tant du point de vue économique, écologique que social.

La charte des PNR propose une gestion forestière adaptée à chaque territoire et des sylvicultures qui répondent à leurs enjeux propres, tenant compte de leur contexte social, économique et écologique.

Les Parcs veillent à la multifonctionnalité de la forêt dans un contexte de changement climatique, avec l'objectif d'un accroissement de sa valeur ajoutée intégrant les enjeux de biodiversité.

- **Pour une politique forestière territorialisée**

La charte des Parcs garantit la cohérence de l'action publique (Etat, collectivités, Etablissements publics...) et l'articulation de l'ensemble des outils mis en œuvre sur le thème de la forêt et du bois (Chartes forestières de territoire, Schémas de desserte, Plans de développement de massifs, aménagements forestiers participatifs, actions de sensibilisation et de formation, etc.). Les Parcs animent et coordonnent des démarches participatives visant à impliquer les usagers, les habitants, les propriétaires et les gestionnaires dans la gestion forestière.

En ce qui concerne l'élaboration de leur Charte et leurs actions forêt-bois, les PNR s'appuient notamment sur les documents de planification qui doivent leur être soumis pour avis :

- Le programme régional de la forêt et du bois
- La directive d'aménagement des bois et forêts
- Le schéma régional d'aménagement des bois et forêts
- Le schéma régional de gestion sylvicole des bois et forêts des particuliers
- Le schéma départemental de gestion cynégétique

De nombreux Parcs sont animateurs d'une Stratégie Locale de Développement Forestier. Ils participent ainsi à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques forestières territorialisées, concertées avec l'ensemble des acteurs de la filière. Ils jouent un rôle de coordinateur des politiques publiques et d'agrégateur des politiques sectorielles sur leur territoire de compétence.

Ils mettent en œuvre des actions transversales dans une démarche de décloisonnement des thématiques de travail : forêt-tourisme, forêt-agriculture, forêt-énergie, forêt-biodiversité, forêt-ressource en eau, forêt-risque...

Dans une logique de coopération urbain-rural, plus particulièrement ville-forêt, les PNR de France bâtissent des partenariats inter territoriaux avec les EPCI qui composent leur territoire.

Les Parcs naturels régionaux participent à de nombreuses expérimentations territoriales portant sur la gestion durable des forêts ou sur le développement de la filière bois. Ils ont également une mission d'éducation et de sensibilisation aux enjeux du territoire, dont ceux de la filière forêt-bois.

Les Parcs naturels régionaux se positionnent comme des « facilitateurs » au service du territoire et des acteurs de la filière forêt-bois.

- **Pour une démarche partenariale**

Dès lors que les PNR n'ont pas d'outils juridiques et réglementaires à leur disposition, la démarche partenariale est l'essence même de leur positionnement. Leurs actions rassemblent autant que possible l'ensemble des acteurs de la forêt et du bois dans l'objectif de créer de la synergie entre forêts publiques et forêts privées, ainsi qu'entre les différents maillons des filières territoriales. Leurs contacts privilégiés sont tout autant les acteurs nationaux de la forêt et du bois (Office National des Forêts [convention cadre de partenariat 2018-2023], Centre National de la Propriété Forestière [convention cadre de partenariat 2014-2019], Fédération Nationale des Communes Forestières [convention cadre de partenariat 2015-2020], interprofessions de la filière forêt-bois...) que l'Etat et les acteurs locaux des territoires.

Dans le cadre de ce large partenariat, ils accompagnent les multiples acteurs qui œuvrent dans le domaine de la gestion dans le but de faire évoluer leurs pratiques.

En effet, leur objectif est de favoriser le développement d'une filière bois solide économiquement, génératrice d'emplois et respectueuse de la biodiversité forestière et de l'environnement, depuis les pratiques sylvicoles jusqu'à la transformation du bois et sa valorisation. Pour cela, ils favorisent les croisements entre structures n'ayant pas toujours les mêmes objectifs, recourent en priorité à la mise en réseau et aux approches pluridisciplinaires (agronomes, forestiers, architectes, écologues...). L'éducation à la forêt et le développement d'une culture forêt - bois auprès de tous les publics font également partie des objectifs des PNR.

- **Pour l'innovation, dans un contexte de changement climatique**

L'expérimentation et la prospective font partie des missions fondamentales des Parcs. C'est pourquoi, ils ont vocation à être des territoires privilégiés où doivent être mises au point et testées des pratiques nouvelles, notamment sur les questions du changement climatique, de la gestion de l'équilibre sylvo-cynégétique et des filières économiques.

Relever le défi du changement climatique, l'importance de comprendre et de suivre, documenter la capacité de résilience des forêts sont des objectifs partagés par les PNR des France. Pour autant et par principe de précaution, les Parcs souhaitent respecter au maximum la naturalité des forêts, leurs régénérations naturelles et leurs diversités génétiques. Ils ne souhaitent pas être les premiers territoires dans lesquels les expérimentations conduisent à une artificialisation de la forêt.

4) SYLVICULTURE ET GESTION FORESTIERE

L'économie locale peut être pénalisée par une insuffisance de gestion forestière et, de fait, de nombreux massifs forestiers sont encore insuffisamment gérés. En dehors des zones où la libre évolution forestière est volontairement recherchée pour motif écologique, les PNR de France, selon les contextes locaux, **accompagnent les initiatives visant à favoriser la mise en gestion durable des massifs forestiers** : conseil/sensibilisation, actions collectives sur le foncier ou sur la gestion groupée, infrastructures de desserte forestière, démarches de certification... Ils insistent sur l'enjeu fort de conserver des moyens et des compétences en matière d'animation forestière sur les territoires ruraux.

S'agissant des modes de gestion, les PNR de France font, pour l'avenir, le pari de méthodes sylvicoles permettant la **résilience écologique des forêts et leur capacité à répondre aux besoins sociaux et économiques** dans un contexte de changements climatiques. Ils défendent les principes d'une **forêt multifonctionnelle**, diversifiée en structure et composition d'essences, d'un couvert forestier continu et permanent, d'une sylviculture proche de la nature, capable de fournir, simultanément et sur le temps long, une large variété de services économiques, sociétaux et environnementaux répondant aux besoins de la société :

- **Production de bois d'œuvre de qualité** pour les filières de valorisation du bois ;
 - Les activités du bois constituent une part essentielle de l'économie des territoires de Parc. Les PNR partagent l'idée selon laquelle la sylviculture proposée doit valoriser au mieux la qualité et les essences, et s'attacher à produire en priorité du bois d'œuvre, afin d'assurer la meilleure valorisation possible de la ressource forestière.
- **Préservation de la biodiversité et des paysages ;**
 - Les PNR de France croient en la possibilité de faire converger la production de bois de qualité pour la filière avec l'amélioration de la qualité écologique des milieux, la préservation des sols et des paysages.
 - Afin d'améliorer la valeur écologique, la résilience des peuplements forestiers et leur qualité paysagère, les PNR de France tendent à privilégier dans la sylviculture : les essences autochtones, les mélanges d'essences, le couvert permanent et la régénération naturelle, l'étagement de la végétation, la diversité des classes de diamètre, la maturité des bois, le maintien de bois mort sur pied et au sol en forêt, la présence de forêts matures...
 - Au regard de la grande valeur écologique des territoires classés en Parc, ceux-ci demandent que l'ensemble des acteurs forestiers et l'Etat s'engagent à aller au-delà des objectifs nationaux en matière d'orientations sylvicoles favorables à la biodiversité et aux paysages, notamment au sein des documents d'orientation et gestion forestière (Directives Régionales d'Aménagement des forêts domaniales, Schémas Régionaux d'Aménagement des forêts des collectivités territoriales et Schémas Régionaux de Gestion Sylvicoles).

Cet effort peut par exemple porter sur le nombre d'arbres conservés pour la biodiversité, les surfaces mises en réserves, les surfaces des îlots de sénescence. Les objectifs à atteindre peuvent être chiffrés dans la charte des PNR.
 - Sur des sites à fort enjeu patrimonial, les PNR de France soutiennent la mise en place de dispositifs où la forêt est volontairement laissée en libre évolution (réserves biologiques, îlots de sénescence...) en se fixant des objectifs de surface supérieurs aux objectifs nationaux. La fonction de réservoir de biodiversité est alors privilégiée, en recherchant la constitution de trames à l'échelle de grands massifs.
 - Les PNR de France soutiennent les expérimentations et les programmes de recherche visant à mieux connaître les écosystèmes forestiers et leurs espèces.
- **Protection des sols :**
 - Les sols forestiers sont à la fois le socle de la gestion durable des forêts mais ils sont en même temps extrêmement fragiles (souvent acides, parfois hydromorphes). Il convient ainsi de mettre en œuvre une gestion respectueuse des sols en termes de fertilité physique, de gestion des risques de tassement et de fertilité chimique.

Les PNR donnent une priorité à la protection des sols forestiers et à la conservation du bois mort pour préserver la fertilité des stations et fixer au mieux le carbone. Ils entendent promouvoir en coopération avec les propriétaires et exploitants des **méthodes de récolte et de débardage respectueuses des sols** (gabarits plus adaptés, couplage cheval et tracteur, câble mât). Les amendements dans un but de restauration de la fertilité des sols font l'objet de réserves particulières des PNR dans un souci de préservation de la naturalité et de la biodiversité forestière.

- **Autres services environnementaux** : fourniture d'eau potable, stockage de carbone, lutte contre l'érosion des sols
 - Les PNR de France reconnaissent l'importance de ces services pour leur territoire. Ils soutiennent les expérimentations visant à mieux les valoriser.

Les forêts constituent l'un des plus grands puits de carbone. Pour améliorer le stockage de celui-ci sans compromettre des enjeux écologiques ou paysagers, les PNR de France promeuvent la préservation des sols forestiers, le maintien de bois mort en forêt, cherchent à limiter le raccourcissement des cycles sylvicoles – voire à rallonger les révolutions lorsqu'elles ont été raccourcies de façon importante – et encouragent l'utilisation de produits bois séquestrant durablement le carbone (bois d'œuvre en particulier car il permet de stocker du carbone en quantité et sur une longue durée). Ils défendent une meilleure reconnaissance des rôles de la forêt, notamment en matière de stockage de carbone, par le biais d'une fiscalité adaptée ou de processus de valorisation économique spécifiques.
- **Accueil du public et sports de nature**
 - Les activités récréatives en forêt contribuent à la qualité du cadre de vie des habitants ainsi qu'à l'attractivité touristique des territoires. Les PNR de France peuvent développer ces activités, sans oublier les droits des propriétaires.

Ils mènent en parallèle des actions de médiation pour favoriser un usage partagé de l'espace forestier et prévenir les conflits d'usage. Ces actions visent également à concilier activités sportives se déroulant en forêts (VTT, trail, cheval...) et préservation des milieux naturels, en particulier en contexte périurbain.
- **Patrimoine historiques et paysagers, cadre de vie**
 - Les PNR de France veillent à la préservation des patrimoines historiques (archéologie mais également savoir-faire, légendes...) et paysagers, et du cadre de vie de leur territoire. Ils favorisent une meilleure prise en compte de ces enjeux dans les pratiques sylvicoles, dans la création d'infrastructures ainsi que dans divers outils d'aménagement rural (espaces boisés classés dans les documents d'urbanisme, réglementations de boisements...).
- **Equilibre sylvo-cynégétique et chasse**
 - Les PNR de France reconnaissent le rôle social et culturel de la chasse ainsi que son importance pour le maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique permettant le renouvellement des massifs forestiers et la conservation de la biodiversité.

Dans les situations de déséquilibre sylvo-cynégétique, les PNR souhaitent établir des diagnostics partagés (sur la base d'indicateurs éprouvés), identifier et mettre en œuvre collectivement des solutions qui peuvent être de plusieurs ordres. Revenir à l'équilibre implique en effet pour les PNR une approche écosystémique : mise en œuvre d'une gestion cynégétique spécifique (augmentation du plan de chasse, non agrainage et non nourrissage), amélioration de l'acceptation des grands prédateurs, adaptation de la sylviculture (préférence notamment à la régénération naturelle des peuplements pour limiter leur vulnérabilité vis-à-vis du gibier).

Les PNR souhaitent le partenariat des acteurs cynégétiques dans le cadre du développement forestier durable de leur territoire : recherche de l'équilibre sylvo-cynégétique, réalisation de dessertes forestières, partage de l'espace...
- **Produits forestiers non ligneux et agroforesterie**
 - Les produits forestiers non ligneux (champignons, châtaignes...) constituent une vraie plus-value pour les territoires forestiers. Lorsque leurs filières de valorisation sont structurées, ils contribuent au dynamisme économique local. Bien souvent, ces produits et les savoir-faire liés à leur récolte/transformation constituent aussi une part importante de l'identité culturelle du territoire. Les PNR de France soutiennent la valorisation des produits forestiers non ligneux sur leur territoire.
 - L'agroforesterie est considérée comme un système intégré de gestion des ressources du territoire rural. Les interactions générées par l'association intentionnelle d'arbres ou d'arbustes à des cultures ou à des élevages peuvent en effet permettre de générer des bénéfices économiques, environnementaux et sociaux. Lorsqu'elles sont adaptées au contexte territorial, les PNR de France soutiennent ainsi le développement de ces pratiques.
 - Les PNR de France soutiennent notamment les initiatives sylvopastorales qui visent la complémentarité de production de bois et de mobilisation de la ressource fourragère (herbe, feuilles et fruits) par un troupeau. Ils affirment, au-delà de l'effet protecteur du houppier pour les ressources fourragères (notamment dans un contexte de changement climatique), que des pratiques encadrées de pâturage en forêt peuvent ne pas remettre en cause la gestion pérenne et le renouvellement de la forêt.

- **Protection contre les risques naturels** : chutes de blocs, incendies...

→ Les PNR de France soutiennent toutes les initiatives visant à mieux intégrer ces enjeux dans la gestion forestière, en distinguant les risques dont la forêt protège (chutes de blocs et avalanches, crues torrentielles, érosion...) et les risques contre lesquels il faut protéger la forêt dans un contexte de changements climatiques (incendies, tempêtes, ravageurs...).

Dans les deux cas, les Parcs peuvent jouer un rôle de diffusion des pratiques de gestion déjà connues. Ils peuvent également accompagner la recherche appliquée sur leur territoire pour améliorer les connaissances dans ces domaines.

Les PNR dont la vocation est de travailler avec tous les acteurs et usagers considèrent que **le développement des préoccupations sociétales et environnementales est une composante forte de la gestion forestière multifonctionnelle** à mettre en œuvre sur les territoires. Il est **nécessaire d'intégrer ces attentes dans la gestion** et de dialoguer en permanence avec les parties concernées pour une meilleure compréhension des attentes de chacun. Les PNR se rendent disponibles et demandent à l'Etat de les associer dans l'élaboration des documents de gestion durables (Plans simples de gestion), comme ils le sont de façon fructueuse lors de l'élaboration des aménagements forestiers des forêts publiques dans le cadre des conventions locales de partenariat PNR-ONF.

Les PNR se donnent pour mission **d'accompagner et d'expliquer les pratiques et évolutions de leur territoire aux habitants dans le cadre d'un débat permanent**. Les PNR participent pour se faire activement aux démarches d'explication et de valorisation de la gestion multifonctionnelle et durable (SylvoTrophée, charte Natura2000, convention locale de partenariat, Forêt d'Exception@...)

Les PNR sont vigilants quant aux modèles visant à rajeunir fréquemment les forêts. Ils soutiennent les expérimentations visant à améliorer la résilience des peuplements vis-à-vis des évolutions climatiques et privilégient – dans la mesure du possible – les essences locales. La question de la plantation des espèces allochtones, doit être appréhendée avec prudence sur les territoires classés en Parcs naturels régionaux et traitée en étroite concertation avec leurs différentes structures de gestion. Il en est de même pour les plantations industrielles d'arbres (populiculture notamment).

S'agissant des **liens entre les marchés du bois et la sylviculture**, les PNR de France défendent le principe d'une forêt diverse, capable de fournir sur le temps long une large variété de produits de qualité issus d'une gestion forestière durable. Ils privilégient la plasticité économique à la spécialisation des massifs forestiers.

Les PNR de France reconnaissent le handicap que constitue le **morcellement foncier** pour la gestion sylvicole et pour la valorisation des bois. Une gestion par à-coups, souvent liée à un morcellement extrême des massifs, est difficilement compatible avec la pérennité du patrimoine naturel dont la capacité d'adaptation aux changements brutaux est moindre. Les Parcs sont volontaires pour expérimenter, avec leurs partenaires, des solutions pour amoindrir ces effets du morcellement. Ils soutiennent l'expérimentation de nouvelles formes de regroupement, qu'elles portent sur le foncier forestier ou sur la gestion forestière.

Les PNR de France se préoccupent du juste **équilibre entre les milieux forestiers et les milieux ouverts**. Lorsque des enjeux de reconquête agricole, écologique ou paysagère sont identifiés, ils soutiennent la réouverture du milieu. Ils militent pour la mise en œuvre de réglementations de boisements par les Départements.

5) DESSERTE ET EXPLOITATION FORESTIERE

Les activités d'exploitation forestière génèrent, dans les PNR de France, de nombreux emplois qu'il est essentiel de conforter. Elles jouent un rôle essentiel dans la gestion durable des forêts.

Les PNR de France reconnaissent la nécessité **d'améliorer l'accessibilité aux massifs forestiers**. Ils sont favorables à l'extension des réseaux de desserte forestière en dehors des zones où la libre évolution forestière est volontairement instituée (constitution de trames ou de réservoirs biologiques, notamment pour la reproduction d'espèces patrimoniales). Pour les PNR, les projets de desserte doivent systématiquement faire l'objet d'une évaluation des coûts économiques et écologiques au regard des ressources à mobiliser, et doivent être menés dans l'esprit de la démarche « éviter, réduire, compenser ».

Les PNR de France sont **attentifs aux impacts de l'exploitation sur les écosystèmes et les chemins patrimoniaux et/ou de randonnée** (nécessité de l'utilisation de matériels adaptés, non surdimensionnés), et **soutiennent en coopération avec les propriétaires et exploitants l'expérimentation de méthodes alternatives**, plus respectueuses des enjeux écologiques et paysagers propres à leurs territoires.

Ils demandent à être associés, en amont, pour l'organisation de chantiers dans les zones à enjeux identifiées dans le Plan de Parc. Ils valorisent les entreprises dont la qualité des chantiers est reconnue.

Les PNR de France sont également attentifs à la **préservation du patrimoine archéologique** situé en milieu forestier. Sans oublier que les forestiers sont bien souvent eux-mêmes acteurs de la préservation de ce patrimoine, ils invitent tous les acteurs de la gestion et de l'exploitation forestière à éviter par tout moyen la destruction de ces éléments de patrimoine.

Les PNR de France soutiennent **l'installation de nouveaux bûcherons**, maillons indispensables à la mobilisation de bois de gros diamètre ou difficilement accessibles.

Plus globalement, les entreprises de travaux forestiers (ETF) sont un maillon central de la valorisation des forêts. Elles sont les garantes, notamment, de la qualité d'exploitation et de l'impact induit sur le milieu forestier. Or la profession est caractérisée par :

- Une prédominance des entreprises unipersonnelles,
- Une viabilité économique fragile (matériel coûteux, dépendance aux conditions climatiques, faible marge de négociation sur les tarifs de prestation...),
- Une faible disposition à la formation (gestion d'entreprise, techniques et matériels innovants, sécurité et réglementation...).

En conséquence, les PNR de France soutiennent toute initiative permettant de conforter la profession : émergence et animation d'associations d'ETF (notamment à l'échelon local pour favoriser l'interconnaissance, l'entre-aide, la convivialité), mise en place de formations collectives, médiation avec les clients (propriétaires et scieurs) notamment sur les questions de prix de prestation et de respect des réglementations (hygiène et sécurité, environnement, droit du travail), accompagnement à l'acquisition de matériel (mutualisé si possible) limitant les impacts de l'exploitation sur le milieu. Pour cela, les PNR de France s'appuient sur des dispositifs déjà mis en place par des interprofessions, associations d'ETF, chambres consulaires, etc.

Ils poursuivent dans tous les cas les objectifs de maintenir et de développer ces emplois en milieu rural, non délocalisables, et d'une **rémunération juste et équitable du métier d'entrepreneur de travaux forestiers**. Ils proposent que puissent être développées des **chartes d'éthique en ce qui concerne le travail en forêt**.

Les PNR de France sont favorables à toute action de **promotion des métiers du bois**, notamment dans l'objectif de mieux faire connaître et comprendre les actes de gestion en forêt (coupes de bois, débardage) auprès du grand public.

6) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET VALORISATION DES BOIS

Les PNR de France sont attachés à la valorisation locale des ressources forestières, qui bénéficie à l'activité économique et au dynamisme de leur territoire. Ils participent activement à la structuration territoriale de la filière forêt-bois.

Ils considèrent que, si c'est bien le marché qui décide de la valorisation du bois à court terme, la production peut à plus long terme orienter le marché. C'est pourquoi, la sylviculture doit également chercher à produire des essences naturelles de qualité, des gros et très gros bois avec une diversité des essences autochtones permettant de fournir un revenu durable aux propriétaires.

Ils soutiennent ainsi le **développement de débouchés adaptés à la ressource disponible et ne compromettant pas la qualité écologique et paysagère des peuplements forestiers.**

Ils accompagnent une économie du bois à haute valeur ajoutée, fondée sur la **valorisation en bois d'œuvre** des essences en place, la recherche et l'innovation (qualité mécanique des bois, design...). Les Parcs innovent et expérimentent particulièrement pour la recherche de nouveaux produits et de nouveaux débouchés ; ils aident à leur développement, soutiennent la filière locale et participent à une meilleure valorisation des bois de qualité, notamment sur les circuits de proximité.

Les Parcs soutiennent également le **développement du bois d'industrie et énergie**, ressource renouvelable à la **condition de sa gestion durable**, sous réserve : d'une valorisation maximale des bois en bois d'œuvre, d'unités tenant compte des capacités à fournir les volumes (mesurées localement) favorisant les circuits courts et l'économie locale, et du maintien de bois morts en forêt. Ils soulignent l'intérêt que peut représenter la valorisation des accrues forestiers en bois énergie à l'occasion des opérations de réouverture du paysage.

Les Parcs accompagnent, dans toute la mesure de leurs moyens, **les petites unités de transformation**, pour certaines de moins en moins représentées (petites scieries) et ayant un accès difficile aux aides financières, mais également les entreprises de dimension industrielle. Sur les territoires ruraux, l'intérêt des petites unités est indéniable en termes d'emplois et du point de vue des services qu'elles apportent aux particuliers comme aux artisans. Leur avenir repose sur des niches économiques qu'il faut préserver.

Les objectifs communs des PNR de France sont les suivants :

- **Filières « bois d'œuvre »** (construction bois, menuiserie, emballage industriel, artisanat) ;
 - **Développer la rénovation et la construction en bois local** : sensibiliser et accompagner les maîtres d'ouvrage (publics et privés) et les maîtres d'œuvre dans l'évolution de leurs pratiques de consommation/prescription. Promouvoir la ressource et les savoir-faire locaux, renforcer les liens entre l'amont forestier, la 1^{ère} et la 2nde transformation du bois et le consommateur final. Développer la traçabilité des bois pour garantir la provenance des produits.
 - **Soutenir le développement de l'industrie du bois** : augmentation de la valeur ajoutée sur les produits, recherche, innovation. Développer et mettre en œuvre des **modèles économiques qui valorisent les spécificités de la ressource forestière régionale** (résineux de gros diamètre, feuillus) et qui permettent aux entreprises de se distinguer vis-à-vis de la concurrence internationale sur les produits standards ;
 - **Revaloriser les filières artisanales**, pourvoyeuses d'emplois, de services de proximité et adaptées aux contextes locaux. Favoriser le maintien des savoir-faire traditionnels. Développer les niches économiques qui font vivre les petites entreprises (charpente traditionnelle notamment). Accompagner la transmission des petites entreprises, la diversification des scieries artisanales (services, négoce de produits d'écoconstruction...) et la structuration d'une filière locale. Développer de nouvelles formes d'économie autour des métiers du bois (fab lab par exemple).
 - **Soutenir de façon adaptée les petites unités de transformations et de valorisation du bois** (petites scieries) qui jouent un rôle important dans le tissu artisanal local des territoires de Parcs les plus forestiers et peuvent se positionner sur des marchés émergents ou de niches. Accompagner ces entreprises dans la pérennisation de leurs activités ou dans leurs évolutions.
 - **Développer la valorisation des gros et très gros bois** : aider à l'adaptation des outils de transformation pour valoriser cette ressource parfois abondante sur certains massifs, promouvoir les filières et produits « gros bois », aider les propriétaires à commercialiser ces arbres tout en essayant de stabiliser une économie du gros et très gros bois favorable à la maturité des boisements.

- **Qualifier et différencier les filières de valorisation** : soutenir les démarches de qualification de la ressource et de la filière (Certifications de gestion durable PEFC/FSC, marque « Valeurs Parc naturel régional », marques territoriales, labels, appellations).

- **Filière bois d'industrie et bois-énergie** (bois bûche, bois déchiqueté et bois granulé) ;
 - Structurer les **filières d'approvisionnement local** et les promouvoir pour favoriser les circuits de proximité ;
 - Sensibiliser les publics aux enjeux de **maintien de la qualité de l'air** (émissions de particules fines en particulier) ;
 - **Développer l'utilisation du bois pour le chauffage** auprès des collectivités et des particuliers ;
 - Tendre vers l'autosuffisance énergétique, par le biais d'un mix d'énergies renouvelables produites localement ;
 - **Rester prudents vis-à-vis des projets d'unités « biomasse » de grande envergure** : questionnements sur la ressource disponible, le maintien de la hiérarchie des usages du bois, l'impact sur les filières locales, les pratiques sylvicoles associées et leur impact sur la biodiversité... Nécessité d'associer aux décisions les principaux acteurs des bassins d'approvisionnement de ces projets, de promouvoir et d'accompagner des pratiques de gestion permettant d'assurer la durabilité des approvisionnements en bois énergie par une exploitation adaptée de la ressource. **Les PNR demandent à être systématiquement associés aux réflexions dès lors que le rayon d'approvisionnement d'un projet de chaufferie biomasse concerne leur territoire.**